

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Entrée en vigueur
du règlement numéro VM-202-11**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la ville de Matane a adopté le 15 août 2022, le règlement numéro VM-202-11 modifiant le règlement sur le Programme Rénovation Québec / Ville de Matane portant le numéro VM-202 – édition 2022-2023.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il a reçu l'approbation de la Société d'habitation de Québec le 4 octobre 2022.

Que ledit règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Matane ce 9^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, o.m.a., avocate